



Arrêté temporaire de circulation n° 02/2020

**Arrêté temporaire de circulation relatif à l'autoroute A 64 "La Pyrénéenne"
dérogação à l'arrêté permanent portant réglementation de la circulation sous chantier
Travaux de grenailage sur chaussées**

- **Au droit du viaduc SNCF de Lanespède sens Bayonne/Toulouse PR 161+300 à 161+750**
- **Dans les bretelles des échangeurs n° 13 de Tarbes Est et n° 15 de Capvern**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 26 juin 1996 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A64 "La Pyrénéenne" dans la traversée du département des Hautes-Pyrénées,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 05 janvier 2009 portant réglementation permanente de police sur l'autoroute A64 "La Pyrénéenne", dans la traversée du département des Hautes-Pyrénées,

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN),

Vu le dossier d'exploitation sous chantier (DESC) établi par les autoroutes du Sud de la France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2020-08-26-002 portant délégation de signature à monsieur Jean-Luc SAGNARD directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,

Vu la demande de la directrice régionale de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents d'exploitation de la société des autoroutes du sud de la France et des équipes d'intervention chargées d'organiser les travaux de grenailage des chaussées;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour permettre à la société des Autoroutes du Sud de la France d'exécuter des travaux de grenailage des chaussées :

- entre le PR 161+300 et le PR 161+750, dans le sens 1 de circulation de Bayonne vers Toulouse,
- dans la bretelle de sortie de l'échangeur n° 15 Capvern dans le sens 1 de Bayonne vers Toulouse,
- dans la bretelle de sortie de l'échangeur n° 13 Tarbes Est en sens 2 de Toulouse vers Bayonne,

des restrictions de circulation seront mises en place sur l'autoroute A64 le mercredi 18 novembre 2020 en journée et de nuit.

Cette opération ne pouvant se réaliser dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral, portant sur la réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A64 "La Pyrénéenne"; établi le 26 juin 1996 dans la traversée du département des Hautes-Pyrénées, elle nécessite de déroger à l'arrêté permanent pour les articles suivants :

- n°3 : les chantiers ne devront pas entraîner un détournement du trafic sur le réseau ordinaire
- n°5 : le débit sera de 1200 véhicules/heure par voie laissée libre
- n°8 : concernant les inter distances entre les chantiers sur une même chaussée

Article 2 :

Des restrictions de circulation seront mises en place au niveau du chantier pendant les périodes suivantes :

- **le mercredi 18 novembre 2020 à 13h au jeudi 19 novembre 2020 à 6h00.**

Incluant la fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur n°15 Capvern dans le sens Bayonne/Toulouse, durant 2 à 3h la nuit du mercredi 18 novembre 2020 à 21h au jeudi 19 novembre 2020 à 6h.

Incluant la fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur n°13 Tarbes Est dans le sens Toulouse/Bayonne, durant 2 à 3h la nuit du mercredi 18 novembre 2020 à 21h au jeudi 19 novembre 2020 à 6h.

En fonction des intempéries, les dates précisées ci-dessus pourront être décalées du 19 au 20 novembre, du 23 au 24 novembre, du 25 au 26 novembre 2020.

Article 3 :

Les travaux auront comme impact :

Circulation dans la zone de chantier :

- neutralisation de voie de circulation (alternativement voie de droite et voie de gauche),
- limitation de vitesse à 90 km/heure à proximité de la zone de chantier.

Déviation de circulation

- Les usagers VL en provenance de Bayonne et souhaitant quitter l'autoroute A64 à l'échangeur n°15 de Capvern, devront sortir à l'échangeur amont n°14 Tournay et emprunter la RD20 puis la RD817 pour se rendre à Capvern.
- Les usagers PL en provenance de Bayonne et souhaitant quitter l'autoroute A64 à l'échangeur n°15 de Capvern, devront sortir à l'échangeur suivant n°16 Lannemezan et emprunter la RD 939, puis la RD929 et la RD817 jusqu'au giratoire de la Demi-Lune pour rejoindre Capvern.
- Les usagers en provenance de Toulouse et souhaitant quitter l'autoroute A64 à l'échangeur n°13 de Tarbes Est, devront sortir à l'échangeur amont n°14 Tournay et emprunter la RD817 pour se rendre à Tarbes Est.

Article 4 :

La société Autoroutes du Sud de la France mettra en place en section courante une signalisation temporaire pour informer ses clients de l'évènement.

La signalisation sera mise en place et entretenue par la société Autoroutes du Sud de la France, conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation sur autoroutes.

Les services de gendarmerie pourront être présents pour accompagner les équipes d'intervention d'Autoroutes du Sud de la France, afin de faire respecter les mesures de police nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Article 5 :

Une information aux clients sera mise en place à l'aide des Panneaux à Messages Variables se trouvant avant les accès à l'autoroute et en section courante.

Des messages seront diffusés par le biais de la radio autoroutière, Radio Vinci Autoroutes (FM 107.7).

Article 6 :

Les modalités de restrictions de circulation décrites dans cet arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules d'ASF.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées,
- Madame la Directrice régionale d'exploitation de la société Autoroutes du Sud de la France,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Et pour information :

- Monsieur le Président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Les Maires des communes de Capvern; Lannemezan, Tournay, Séméac et Tarbes.

Fait à Tarbes, le 02 novembre 2020
Le Préfet
pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires

Jean-Luc SAGNARD





Autoroute A64 Travaux de Grenailage des chaussées

Fermeture des échangeurs de
Tarbes EST Bretelle de sortie Sens
Toulouse/Bayonne
Capvern bretelle de sortie Sens 1

1 - Liste des destinataires

2 - Plan de situation

3 - Notice explicative

- préambule et présentation des travaux
- phasage et planning des travaux
- mesures d'exploitation et dérogations
- trafic prévisionnel
- Information des usagers
- coordonnées des intervenants

1 - LISTE DES DESTINATAIRES

AXX **Travaux de xxxxxx** **Fermeture de l'échangeur de XXXX (n°xx)**

DESTINATAIRES DU DOSSIER	ADRESSE	NOMBRE DE DOSSIER	Coordonnées
D.D.T. XX		1	
Groupement de Gendarmerie xx EDSR - CORG		1	
SDIS xx		1	
SAMU xx		1	
District de xxxx		1	
PC/ES - Biarritz		1	ligne interne
Destinataires sollicités pour avis		1	ligne interne
Conseil Départemental xx			
Mairie de XX		1	
Mairie de XX		1	
Mairie de XX		1	
Sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier, Domaine qualité du service aux usagers Mme Gauthier	25 Avenue Mitterrand Case n°1 69674 Bron Cedex	1	04 72 37 39 09 nicole.gauthier@developpement-durable.gouv.fr

2 - PLAN DE SITUATION

ECHANGEUR DE TARBES EST : BRETELLE DE SORTIE SENS TOULOUSE/BAYONNE



ECHANGEUR DE CAPVERN : BRETELLE DE SORTIE SENS BAYONNE/TOULOUSE



SECTION COURANTE : DU PK 161.3 AU PK 161.750 SUR LES 2 VOIES DE CIRCULATION



 Zone de travaux

3 - NOTICE EXPLICATIVE

Préambule et présentation des travaux

La Société Autoroutes du Sud de La France doit procéder à des travaux de grenaillage sur l'autoroute A64,

- du PK 161.300 au PK 161.750
- sur la bretelle de sortie de l'échangeur n°13 « TARBES Est » dans le sens Toulouse vers Bayonne
- sur la bretelle de sortie de l'échangeur n°15 « Capvern » dans le sens Bayonne vers Toulouse

du 18/11/2020 au 19/11/2020

Ces travaux vont impliquer la fermeture des bretelles des échangeur cités pendant une durée de 2 à 3 heures.

Phasage et Planning des travaux

Les travaux comprennent plusieurs phases distinctes :

Semaine 47 :

le 18 Novembre 2020

- **entre 13h et 19h**
 - Travaux en section courante entre les PK 161.3 et 161.750 dans le sens Bayonne vers Toulouse
 - Grenaillage des chaussées par projection
 - Les travaux sont réalisés sous neutralisation de voie de gauche puis sous neutralisation de voie de droite après le basculement du biseau
 - Les schémas de balisage de référence sont issus du Manuel de Signalisation Temporaire : numéros T002 et T004
- **Entre 21H et 24h**
 - Travaux sur la bretelle de sortie de l'échangeur n°15 Capvern dans le sens Bayonne vers Toulouse
 - Grenaillage des chaussées par projection
 - Les travaux sont réalisés sous fermeture de l'échangeur
 - Le schéma de balisage de référence est issu du Manuel de Signalisation Temporaire : numéro T023

le 19 Novembre 2020 :

- **Entre 0H et 3h**
 - Travaux sur la bretelle de sortie de l'échangeur n°13 Tarbes Est dans le sens Toulouse vers Bayonne
 - Grenaillage des chaussées par projection
 - Les travaux sont réalisés sous fermeture de l'échangeur
 - Le schéma de balisage de référence est issu du Manuel de Signalisation Temporaire : numéro T023 avec neutralisation de la voie de droite étant donnée la configuration du site

La technique de grenailage des chaussées se fait par projection. Elle vise à arracher de la matière pour redonner de la rugosité de la chaussée. Elle ne peut se réaliser que par temps sec et chaussées sèches.

En fonction des intempéries et/ou des aléas de chantier, ces fermetures pourront donc être reportées du 19/11 au 26/11/2020 jusqu'à 08H

Déviations de circulation

Les usagers VL en provenance de Bayonne et souhaitant quitter l'autoroute A64 à l'échangeur n°15 de Capvern, devront sortir à l'échangeur amont n°14 Tournay et emprunter la RD20 puis la RD817 pour se rendre à Capvern.

Les usagers PL en provenance de Bayonne et souhaitant quitter l'autoroute A64 à l'échangeur n°15 de Capvern, devront sortir à l'échangeur suivant n°16 Lannemezan et emprunter la RD 939, puis la RD929 et la RD817 jusqu'au giratoire de la Demi-Lune pour rejoindre Capvern.

Les usagers en provenance de Toulouse et souhaitant quitter l'autoroute A64 à l'échangeur n°13 de Tarbes Est, devront sortir à l'échangeur amont n°14 Tournay et emprunter la RD817 pour se rendre à Tarbes Est.

Mesures d'exploitation et dérogations

La réalisation de l'ensemble de ces travaux se fera sous le couvert d'un arrêté préfectoral, par dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier de XX, dont le projet est joint au dossier d'exploitation.

- Fermeture de la bretelle de sortie sens Bayonne vers Toulouse de l'échangeur n°15 de Capvern
- Fermeture de la bretelle de sortie sens Toulouse vers Bayonne de l'échangeur n°13 de Tarbes-Est
- Dérogation d'inter distance
 - 0 km au lieu de 10 km entre deux neutralisations de voie
 - 0 km au lieu de 20 km entre une neutralisation de voie et un double-sens
 - 0 km au lieu de 30 km entre deux doubles-sens
- Dérogation de capacité restrictive de trafic : le trafic pourra provisoirement excéder les 1 200 vh/heure

Trafic prévisionnel

Les trafics ci-dessous prévus pour la période du 18 au 26/11/20

sens Bayonne vers Toulouse

Autoroute PK A64

Section Soumoulou - St Gaudens sens Bayonne/Toulouse (Boucle 152,9 S1)

Date \ heure	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h
m 18/11/20	48	30	28	40	57	134	355	767	913	758	698	676	654	673	733	753	966	##	973	540	280	154	108	66
j 19/11/20	46	26	25	34	58	143	386	775	913	789	674	679	635	715	767	836	987	##	988	549	285	157	117	92
v 20/11/20	52	34	27	37	57	129	305	676	854	755	748	787	811	928	942	##	##	##	##	822	455	259	174	123
s 21/11/20	82	58	42	35	51	75	164	311	466	653	721	747	589	558	608	620	659	709	603	434	248	149	135	126
d 22/11/20	88	58	46	41	43	52	95	153	269	389	589	646	523	523	649	885	##	##	##	706	417	308	145	91
l 23/11/20	69	38	29	42	100	273	497	846	##	860	772	754	599	666	720	725	874	##	819	466	260	161	105	65
m 24/11/20	41	30	23	42	62	135	376	758	978	765	667	667	619	667	728	758	945	##	956	525	273	169	133	96
m 25/11/20	40	32	27	37	60	134	352	735	873	751	673	675	634	650	725	796	949	##	883	538	275	171	106	75
j 26/11/20	41	28	27	32	61	139	354	722	918	774	679	632	647	684	764	801	978	##	923	568	303	173	113	79

sens Toulouse vers Bayonne

Date \ heure	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h
m 18/11/20	67	45	42	42	47	91	244	727	877	654	610	618	577	657	648	739	866	938	777	534	306	184	135	88
j 19/11/20	85	49	46	42	52	101	268	821	948	723	697	631	553	622	681	740	907	##	862	617	347	186	140	84
v 20/11/20	79	44	51	48	54	90	242	658	789	685	649	696	659	747	906	##	##	##	##	993	656	395	236	156
s 21/11/20	131	74	54	47	41	65	99	177	310	508	715	772	681	575	645	659	630	616	688	493	294	166	130	133
d 22/11/20	119	61	53	34	18	24	41	90	147	212	355	494	438	396	462	640	864	##	##	877	584	388	221	116
l 23/11/20	90	45	36	40	51	108	341	934	##	738	748	700	593	639	669	697	859	905	675	468	266	163	110	67
m 24/11/20	65	34	41	40	47	93	254	791	988	711	654	613	540	601	674	712	812	964	789	551	281	157	119	77
m 25/11/20	62	52	42	38	49	87	240	737	891	673	651	629	586	648	713	729	851	939	786	552	306	174	122	87
j 26/11/20	79	45	44	39	57	109	265	811	970	747	685	657	567	624	726	772	953	##	880	606	391	193	146	100

Information des usagers

Les clients seront informés de la fermeture des bretelles d'échangeurs avant et pendant les travaux, de la façon suivante :

- par messages sur Panneaux à Messages Variables (PMV),
- par messages radiodiffusés sur radio Vinci Autoroutes sur 107.7.

Coordonnées des intervenants

Entreprise GRENAILLAGE 42
ZA de la Prairie
Rue Gutenberg
42340 VEAUCHE

Représentée par M. Damien BIVIANO

Tel 04 77 54 36 95
06 83 90 02 59
